



Aide au permis de conduire

1. Bénéficiaires

Haut-viennois âgés de 15 à 18 ans préparant le permis de conduire en conduite accompagnée ou méthode traditionnelle

2. Conditions d'éligibilité

- domiciliation y compris fiscale en Haute-Vienne
- inscription dans une auto-école de Haute-Vienne
- conditions de ressources : avoir un quotient familial mensuel (ou celui de ses parents) selon les barèmes CAF ne dépassant pas 1 000 €

Dépôt du dossier :

- conduite accompagnée :
 - o avant la réussite à l'examen pratique du permis de conduire
 - o avant le 19^{ème} anniversaire
- méthode traditionnelle :
 - o avant la date du 19^{ème} anniversaire

3. Montant et versement de l'aide

Le montant de l'aide s'élève à :

- 500 € si le quotient familial est inférieur ou égal à 400 €
- 250 € si le quotient familial est strictement supérieur à 400 € et inférieur ou égal à 769 €
- 100 € si le quotient familial est strictement supérieur à 769 € et inférieur ou égal à 1 000 €.

Le versement de l'aide s'effectuera en 2 parties sur présentation de justificatifs et selon les modalités suivantes :

1^{ère} partie : 100 € à l'obtention du code de la route

2^{ème} partie : le solde à la transmission de la convocation à l'épreuve de conduite ou à la fourniture de la preuve de l'obtention du permis de conduire,

ATTENTION : Le versement de cette seconde partie de l'aide est conditionné à la transmission d'une **attestation sur l'honneur (modèle en pièce jointe) certifiant que la personne n'est pas bénéficiaire d'une aide au permis de conduire de la Région Nouvelle-Aquitaine.**

Dans le cas contraire, le dossier sera clôturé au montant déjà versé. Un contrôle sera opéré ultérieurement par le Département pour vérifier l'absence d'aide de la Région.

4. Pièces à fournir :

Pièces administratives :

- ⇒ Fiche de renseignements dûment complétée,
- ⇒ Copie intégrale du livret de famille,
- ⇒ Attestation d'inscription dûment complétée par l'auto-école d'accueil,
- ⇒ Copies intégrales des 2 derniers avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu du foyer,
- ⇒ Relevé d'identité bancaire (RIB),

- ⇒ attestation sur l'honneur, certifiant que le jeune n'est pas bénéficiaire d'une aide au permis de conduire de la Région Nouvelle-Aquitaine.

- ⇒ Justificatifs de revenus et prestations :

- | | | |
|--|---|--|
| <u>pour les foyers
allocataires
CAF ou MSA</u> | } | <ul style="list-style-type: none">○ attestation datant de moins de 3 mois sur laquelle figure votre quotient familial○ attestation des prestations familiales perçues○ s'agissant des parents d'enfants en garde alternée, avec partage des prestations familiales entre les deux parents, fournir les deux attestations de quotient familial. |
| <u>pour les foyers
non allocataires</u> | } | <ul style="list-style-type: none">○ attestation sur l'honneur mentionnant que le foyer n'est allocataire ni à la CAF, ni à la MSA |

DELAIS : les pièces administratives doivent être fournies dans un délai d'un an, au-delà il ne sera pas donné suite à votre dossier.

Justificatifs d'apprentissage :

- ⇒ Attestation de réussite au code dûment complétée par l'auto-école (pour le versement de la première partie de l'aide),
- ⇒ Copie de la convocation à l'examen du permis de conduire ou d'un document officiel indiquant la réussite à l'examen (pour le versement de la seconde partie de l'aide),

DELAIS : ces justificatifs sont à transmettre dans un délai maximal de :
- 6 mois à compter de la date d'examen
- 4 ans à compter de la date de dépôt du dossier.

5. Dépôt du dossier et contact :

Le dossier complété accompagné des pièces justificatives doit être adressé à :

Monsieur le Président du Conseil départemental de la Haute-Vienne
POLE CULTURE – VIE ASSOCIATIVE – TOURISME
Mission jeunesse – vie associative
11, rue François Chénieux
87031 LIMOGES CEDEX

Tel : 05.44.00.10.67
aidepermisdeconduire@haute-vienne.fr



Aide au permis de conduire

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

➤ DONNEES PERSONNELLES DE L'APPRENANT :

Nom : Prénom :

Adresse :

.....
.....

Téléphone : Courriel :

Née le :

Quotient familial mensuel :
(Cette partie sera complétée par le Conseil départemental.)

➤ INFORMATIONS SUR L'AUTO-ECOLE :

Auto-école :

Adresse de l'auto-école :

Téléphone de l'auto-école :

Courriel de l'auto-école :



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette attestation doit être fournie en cas d'attribution d'une aide du Conseil départemental pour bénéficier du second et dernier versement de l'aide.

Elle doit être complétée par le représentant légal si le jeune est mineur.

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....
.....
.....

Né(e) le :

Atteste sur l'honneur que je / mon enfant ne bénéficie pas d'une aide financière de la part de la Région Nouvelle-Aquitaine pour le passage du permis de conduire.

Fait à, le

Signature



Attestation d'inscription

Nom de l'auto-école :

Adresse :

Nous confirmons que Est inscrit(e) dans notre auto-école afin d'obtenir son permis B.

Conduite accompagnée

Méthode traditionnelle

Date :

Signature

Cachet de l'auto-école

.....



Attestation de réussite au code de la route*

(utiliser ce document ou fournir une copie de l'attestation établie par les autorités compétentes)

Nom de l'auto-école :

Adresse :

M / Melle (Nom / Prénom)

a obtenu son code de la route le

Date :

Signature

Cachet de l'auto-école

* Document à transmettre dans un délai maximal de 6 mois après la réussite au code de la route.